

FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS 2018 PROJETS INNOVANTS INTER-ASSOCIATIONS (2 STRUCTURES MINIMUM)

❖ **Définition**

Le financement « projets innovants » permet de bénéficier d'une prise en charge de la CPNEF pour un projet de formation présentant un caractère innovant ou expérimental visant le développement, le renforcement des compétences, ou l'acquisition d'une qualification.

L'innovation peut prendre différentes formes :

- **Innovation territoriale** : dispositifs mis en œuvre dans les territoires
(Ex : formations mises en place dans le cadre des politiques régionales de formation, formation itinérante sur un territoire),
- **Innovation parcours** : proposition de réponses adaptées aux publics en matière d'ingénierie de parcours
(Ex : validation des acquis de l'expérience renforcée, démarche d'intégration renforcée, accompagnement spécifique...)
- **Innovation pédagogique** : nouvelles méthodes et modalités pédagogiques
(Ex : formation à distance, blended Learning, Serious Game (jeux pour mettre en situation professionnelle), MOOC (professeur avec vidéo type Skype), Formation itinérante (camion itinérant pour des formations...),
- Accompagnement sur le site articulé à un temps d'apports de connaissance théorique.

L'organisme de formation doit :

- Disposer d'un numéro de déclaration d'activité en cours de validité,
- Et référencé par Uniformation.

❖ **Porteur de la demande de financement**

La demande peut être portée par :

- un Référent en Région,
- ou par une structure.

La CPNEF conseille aux structures souhaitant déposer une demande de prise en charge de se rapprocher d'un Référent en Région pour constituer le dossier. Leurs coordonnées sont consultables sur le site internet www.cpnef.com

❖ **Calendrier**

L'action liée au projet peut être annuelle ou pluriannuelle mais doit impérativement démarrer en 2018. La demande doit être pour toute la durée de l'action.

❖ **Structures éligibles**

S'agissant d'une formation collective entre plusieurs associations, la demande doit concerner au moins deux structures (Numéros ICOM différents). Toutes structures, appliquant la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial, à jour de leurs contributions auprès d'Uniformation. Il est toutefois possible d'avoir un projet innovant en interbranche. Le financement du CTP concernera uniquement les frais des participants de la branche ALISFA.

A noter : Les participants provenant d'une autre branche professionnelle devront rechercher leur propre financement.

❖ Publics concernés

Salariés et/ou bénévoles venant d'une structure appliquant la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial.

Attention :

Le groupe doit majoritairement être composé de salariés. Ils doivent représenter au minimum 50% des participants.

❖ Modalités d'organisation

Ces actions sont à l'initiative de l'employeur peuvent se dérouler :

- Pendant le temps de travail du salarié (maintien de la rémunération habituelle)
- Hors temps de travail.

Par accord écrit entre l'employeur et le salarié, il est possible d'effectuer la formation hors temps de travail dans la limite de 80 heures par an. Les heures effectuées en dehors du temps de travail donnent lieu au versement de l'allocation de formation.

❖ Financement

Chaque demande est étudiée individuellement. Le CTP pourra accorder un pourcentage ou l'intégralité du budget global lié au projet innovant.

❖ Date limite

La demande préalable doit être adressée accompagnée des pièces demandées **au minimum deux mois avant le démarrage** de l'action et au plus tard le 5 octobre 2018 pour les actions démarrant en fin d'année.

❖ Procédure à respecter

1. Le porteur du projet adresse une demande préalable au Comité Technique Paritaire (CTP) de la CPNEF accompagnée des pièces justificatives **au minimum deux mois** avant le début prévu de la formation, et au plus tard le 5 octobre 2018 pour les actions démarrant en fin d'année.
2. La demande est examinée en CTP.
3. Le CTP envoie sa réponse à l'employeur et informe le service technique d'Uniformation de la prise en charge accordée.
4. Uniformation envoie un contrat tripartite à au porteur de projet qui le signe et le transmet pour signature à l'organisme de formation.
5. Pour le paiement, l'organisme de formation adresse au siège d'Uniformation (A l'attention de Nathalie BLANCHON) une demande remboursement pour les coûts pédagogiques correspondant au(x) jour(s) de formation réalisé(s) avec les justificatifs transmis en amont par Uniformation (Feuille d'émargement, fiche évaluation stagiaire, Fiche évaluation formateur, Synthèse des fiches d'évaluation stagiaires remplie par le formateur).
6. Après transmission du dossier par l'organisme de formation, le siège d'Uniformation adressera à chaque structure participante, un formulaire de remboursement spécifique pour les frais annexes (repas, transport, hébergement, rémunération) sous réserve d'en avoir fait la demande au CTP et d'en avoir eu l'accord.
7. Chaque structure participante envoie le formulaire de demande de remboursement renseigné et accompagné des pièces justificatives au siège d'Uniformation (A l'attention de Nathalie BLANCHON).



III DESCRIPTION DU PROJET DE FORMATION

Intitulé du projet de formation :

.....

.....

IV OBJECTIFS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V MODALITES DU PROJET DE FORMATION

a) Publics concernés

Nombre de salariés :..... Nombre de bénévoles : Autre(s) :

b) Durée

Période envisagée (si vous n'avez pas encore les dates précises) :

.....

Date de début:/...../..... Date de fin:/...../.....

Nombre de jours : Nombre d'heures :

c) Identification de l'organisme de formation ¹

Nom de l'organisme de formation (raison sociale) :

¹ Attention : Pour bénéficier d'un financement, vous devrez désormais vous assurer que l'organisme de formation figure sur le catalogue de référence d'Uniformalion. Un « engagement pour la qualité des actions de formation » doit être rempli et signé par votre organisme de formation (ce document est téléchargeable sur le site internet de l'OPCA). Il devra être joint à votre dossier.



Dernière mise à jour 13 décembre 2017

Adresse postale :

Numéro de déclaration d'activité en qualité de dispensateur de la formation professionnelle :

Téléphone :

Mail :

VI ELEMENTS FINANCIERS ET BUDGET PREVISIONNEL

Rappel des barèmes de prise en charge définis par Uniformation :

Repas : 25€

Hébergement : 110€/nuit

Déplacement : SNCF sur la base des frais réels dans la limite du barème fiscal 6 chevaux.

a) Dépenses totales liées au projet de formation

Coût pédagogique :	
Frais de Déplacement :	
Frais d'Hébergement :	
Frais de Restauration :	
Rémunération :	
Montant total du projet :	

b) Co-financements

Y a-t-il des co-financements Oui * Non Montant total des aides | _____ |€

*Si oui remplir le tableau ci-dessous :

	OUI	NON	Montant
Etat			€
Région			€
OPCA			€
Autre (à préciser) _____			€
Total			€

Action mise en place dans le cadre d'un EDEC²/ADEC³ : Oui Non

² EDEC = Engagement de développements de l'emploi et des compétences

c) Demande de financement à la CPNEF

Coût pédagogique :	
Frais de déplacement	
Frais d'hébergement	
Frais de restauration	
Rémunération	
Montant total demandé à la CPNEF	

A noter : Le porteur du projet doit faire un calcul au plus proche de la réalité. Nous vous remercions d'expliquer l'enveloppe en détail.
Les financements seront accordés dans le cadre des règles liées à la formation professionnelle continue, aux règles de financement définies par l'OPCA et la CPNEF.

Fait à : Le

Pour le porteur du projet,
Signature et cachet

Tournez SVP



³ ADEC = Action de développement de l'emploi et des compétences